

COMMENT FAIRE VOS DÉCLARATIONS DANS SAVIA

en vertu de la licence Copibec ?

● Formation en ligne,
24 janvier 2024

● **Marjorie Gauchier**

Bibliothécaire responsable du
soutien au droit d'auteur,
Direction des Bibliothèques de
l'Université de Montréal

les bibliothèques

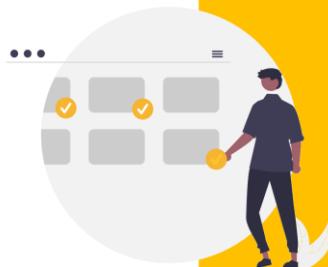
Université 
de Montréal

Objectifs et plan de la présentation



Comprendre la licence Copibec

Utiliser l'outil Savia pour faire vos déclarations de reproduction



S'organiser pour respecter le droit d'auteur dans vos cours



Avez-vous participé à la formation*
**« Droit d'auteur : quelles sont les bonnes pratiques
à adopter dans vos cours » ?**

Oui / Non

* Formation donnée la semaine dernière, le 17 janvier à 10h.

Le service de soutien au droit d'auteur aux BIB UdeM

Qui ?

Direction du soutien à la réussite, à la recherche et à l'enseignement

- Une bibliothécaire spécialisée en droit d'auteur
- Les bibliothécaires disciplinaires

Quoi ?

Soutien à l'ensemble de la communauté universitaire

- Corps professoral, étudiants, personnel, unités administratives, groupes de recherche, etc.
- Soutien quotidien, formations, accompagnement pour des projets, aide à la prise de décision, etc.
- Gestion de la licence Copibec

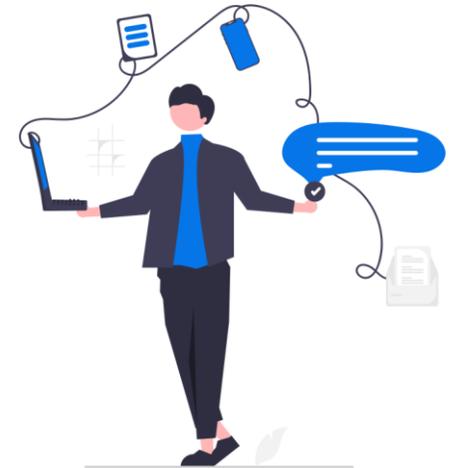
Comment ?

Outils

- Courriel ou rencontre virtuelle
- [Site du droit d'auteur](#) avec [le Guide](#) et la page de [soutien pour les déclarations de reproduction](#)

Cliniques de soutien au droit d'auteur - pas une formation !

- **21 février**, 13h-14h Inscription [ICI](#)
- **20 mars**, 11h-12h Inscription [ICI](#)



Comprendre la licence Copibec

Quoi ?

Pourquoi ?

Comment ?

Quand ?

Limites

Comprendre la licence Copibec

Quoi ?

Copibec :

société de gestion collective des droits d'auteur, au Québec.

licence Copibec :

entente signée entre Copibec et l'UdeM

Pourquoi ?

Comment ?

Quand ?

Limites

Comprendre la licence Copibec

Quoi ?

Copibec :
société de gestion collective des droits d'auteur, au Québec.

licence Copibec :
entente signée entre Copibec et l'UdeM

Pourquoi ?

Pour **faciliter la reproduction de ressources protégées** dans les cours siglés, **sans demander d'autorisation** aux titulaires des droits.

Comment ?

Quand ?

Limites

Comprendre la licence Copibec

Quoi ?

Copibec :
société de gestion collective des droits d'auteur, au Québec.

licence Copibec :
entente signée entre Copibec et l'UdeM

Pourquoi ?

Pour **faciliter la reproduction de ressources protégées** dans les cours siglés, **sans demander d'autorisation** aux titulaires des droits.

Comment ?

En faisant une **déclaration de reproduction dans l'outil Savia**, pour chaque ressource protégée qui rentre dans la licence Copibec.

Quand ?

Limites

Comprendre la licence Copibec

Quoi ?

Copibec :
société de gestion collective des droits d'auteur, au Québec.

licence Copibec :
entente signée entre Copibec et l'UdeM

Pourquoi ?

Pour **faciliter la reproduction de ressources protégées** dans les cours siglés, **sans demander d'autorisation** aux titulaires des droits.

Comment ?

En faisant une **déclaration de reproduction dans l'outil Savia**, pour chaque ressource protégée qui rentre dans la licence Copibec.

Quand ?

Pour **chaque cours de chaque session.**

Limites

Comprendre la licence Copibec

Quoi ?

Copibec :
société de gestion collective des droits d'auteur, au Québec.

licence Copibec :
entente signée entre Copibec et l'UdeM

Pourquoi ?

Pour **faciliter la reproduction de ressources protégées** dans les cours siglés, **sans demander d'autorisation** aux titulaires des droits.

Comment ?

En faisant une **déclaration de reproduction dans l'outil Savia**, pour chaque ressource protégée qui rentre dans la licence Copibec.

Quand ?

Pour **chaque cours de chaque session.**

Limites

Quantité : **20% maximum** de l'œuvre.

Déclarer seulement :

- ce qui est protégé
- ce qui fait partie de la licence Copibec
- les ressources pour lesquelles il n'y a pas d'alternatives

Comprendre la licence Copibec

À déclarer

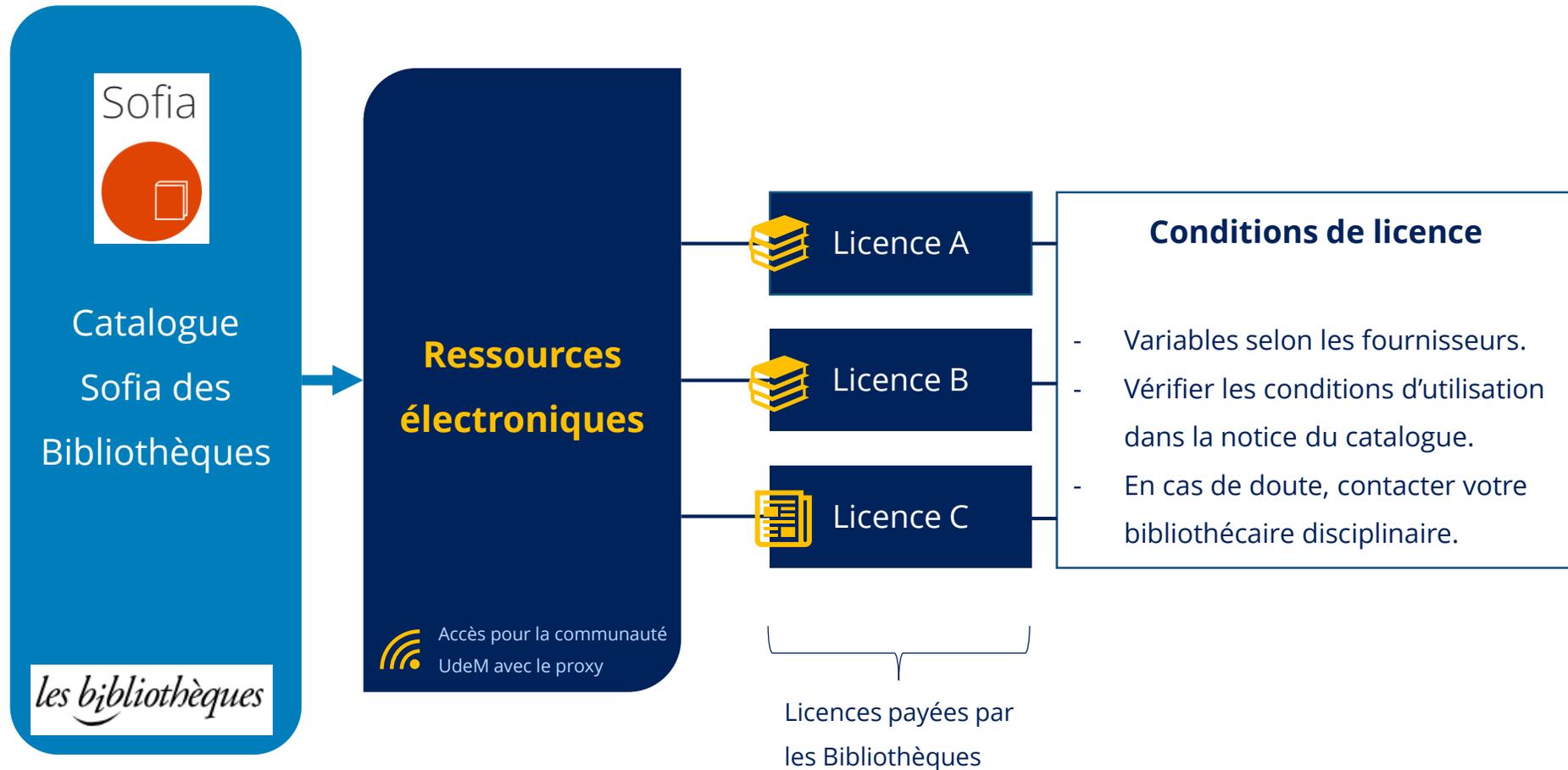
- ✓ Les ressources **imprimées** ou **électroniques**
- ✓ **Protégées** par le droit d'auteur – sous *copyright*
- ✓ **Reproduites** dans un cours en ligne ou en présentiel
- ✓ Couvertes par la [licence Copibec](#) : principalement des **livres** et des **articles de revue**
- ✓ Dans les limites de la licence :
 - **maximum 20% d'un livre**
 - un article entier dans une revue

À ne pas déclarer

- ✗ Les ressources **non protégées** par le droit d'auteur.
Ex : domaine public, idées ou faits, des citations, des hyperliens
- ✗ Les ressources dont la protection permet **l'utilisation sans autorisation**.
Ex : sous licence Creative Commons.
- ✗ Les ressources sous **licence des bibliothèques**, avec des conditions d'utilisation qui permettent la reproduction pour l'enseignement.
- ✗ Le matériel qui **ne rentre pas** dans la licence Copibec.
Ex : film, musique, hors enseignement, œuvres trouvées sur Internet, etc.

Comprendre la licence Copibec

LES RESSOURCES SOUS LICENCE DES BIBLIOTHÈQUES



Comprendre la licence Copibec

LES RESSOURCES SOUS LICENCE DES BIBLIOTHÈQUES

- Ouvrir la notice de la ressource électronique
- Aller au bas de la notice (ou tout à droite)
- Section « Accès en ligne »
- Ouvrir les « Notes et conditions de licence »

The screenshot shows a library catalog record for 'ITNOW'. At the top, there is a tab labeled 'Accès en ligne' (highlighted with a yellow box) and a status indicator '2 liens disponibles' with a green checkmark. Below this, there are two main sections. The first section is titled 'ITNOW' and includes a link 'Voir le PDF' and a button 'Signaler un lien brisé'. The second section is titled 'ITNOW via fournisseur Canadian Research Knowledge Network' and includes the text 'Base de données: Oxford CRKN Journals (2005-03~present, volume:47;issue:2)'. Below this, there is another 'Signaler un lien brisé' button and a button 'Notes et conditions de licence' (highlighted with a yellow box). A yellow arrow points from this button to a pop-up window. The pop-up window contains the following text: 'Collection: Utilisateurs autorisés: Faculté, sur place, étudiants | Matériel de cours autorisé: Électronique, Ensembles de documents imprimés pour cours | Prêt entre bibliothèques: Oui | Liaison électronique autorisée: Oui | Types de copie autorisés: Imprimé'. A yellow arrow points to the word 'Électronique' in the second line of the pop-up window.



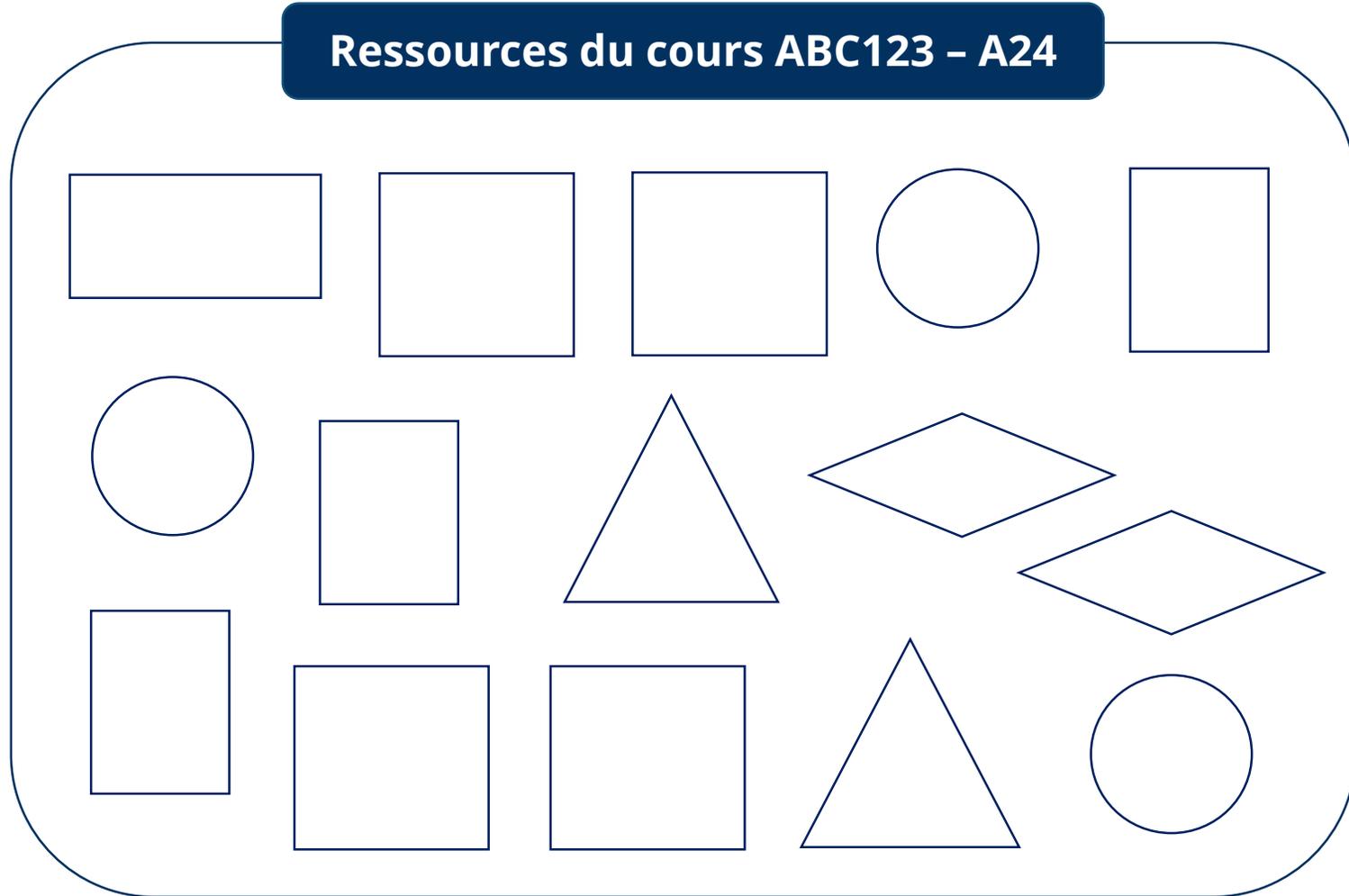
Pas d'autorisation à demander
Pas de déclaration à faire



**Avez-vous déjà fait une déclaration de
reproduction dans Savia ?**

Oui / Non

Ressources du cours ABC123 - A24



Utiliser l'outil Savia - S'organiser

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

Imprimées

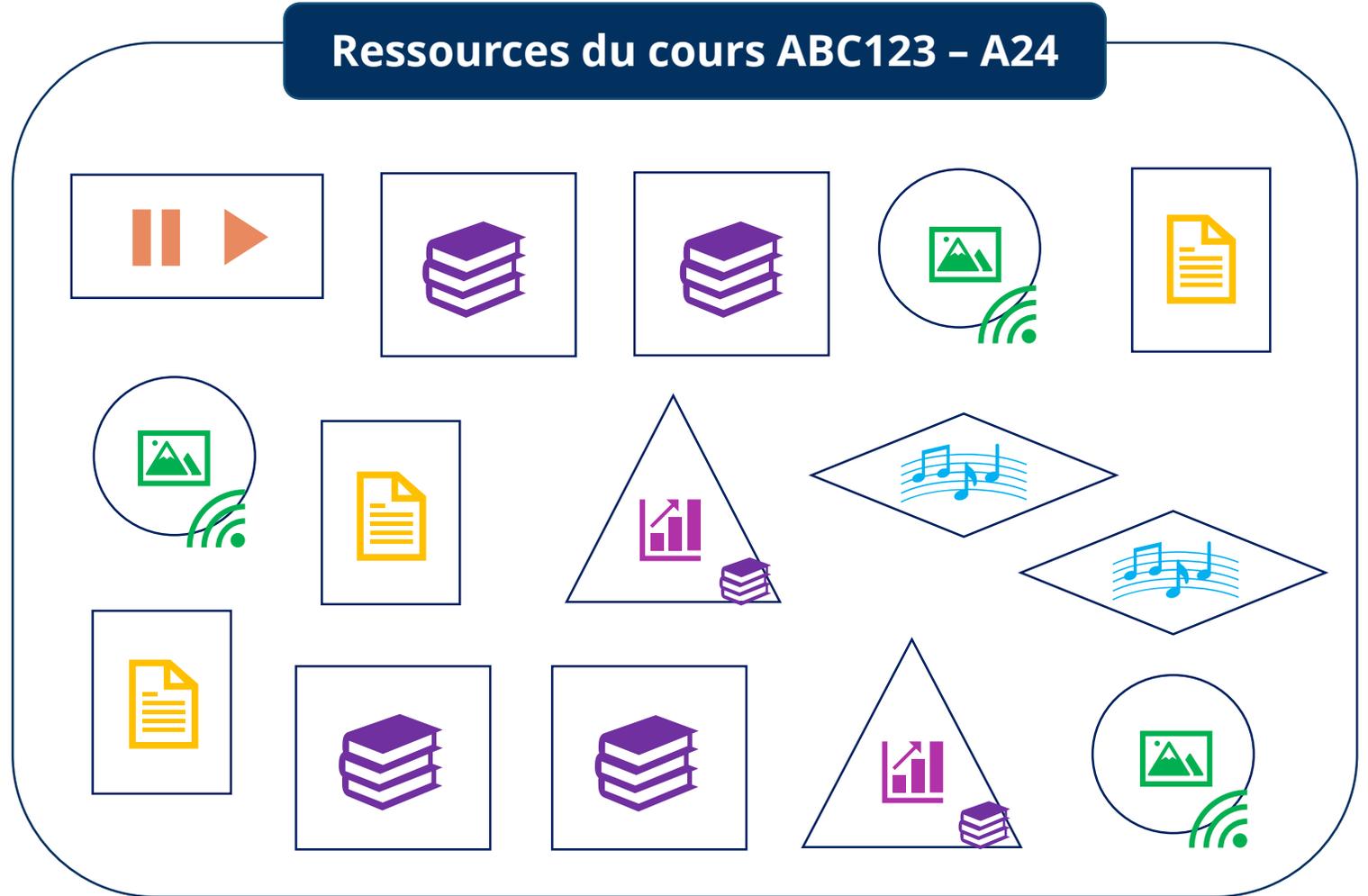
Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données

Ressources du cours ABC123 - A24



Utiliser l'outil Savia - S'organiser

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

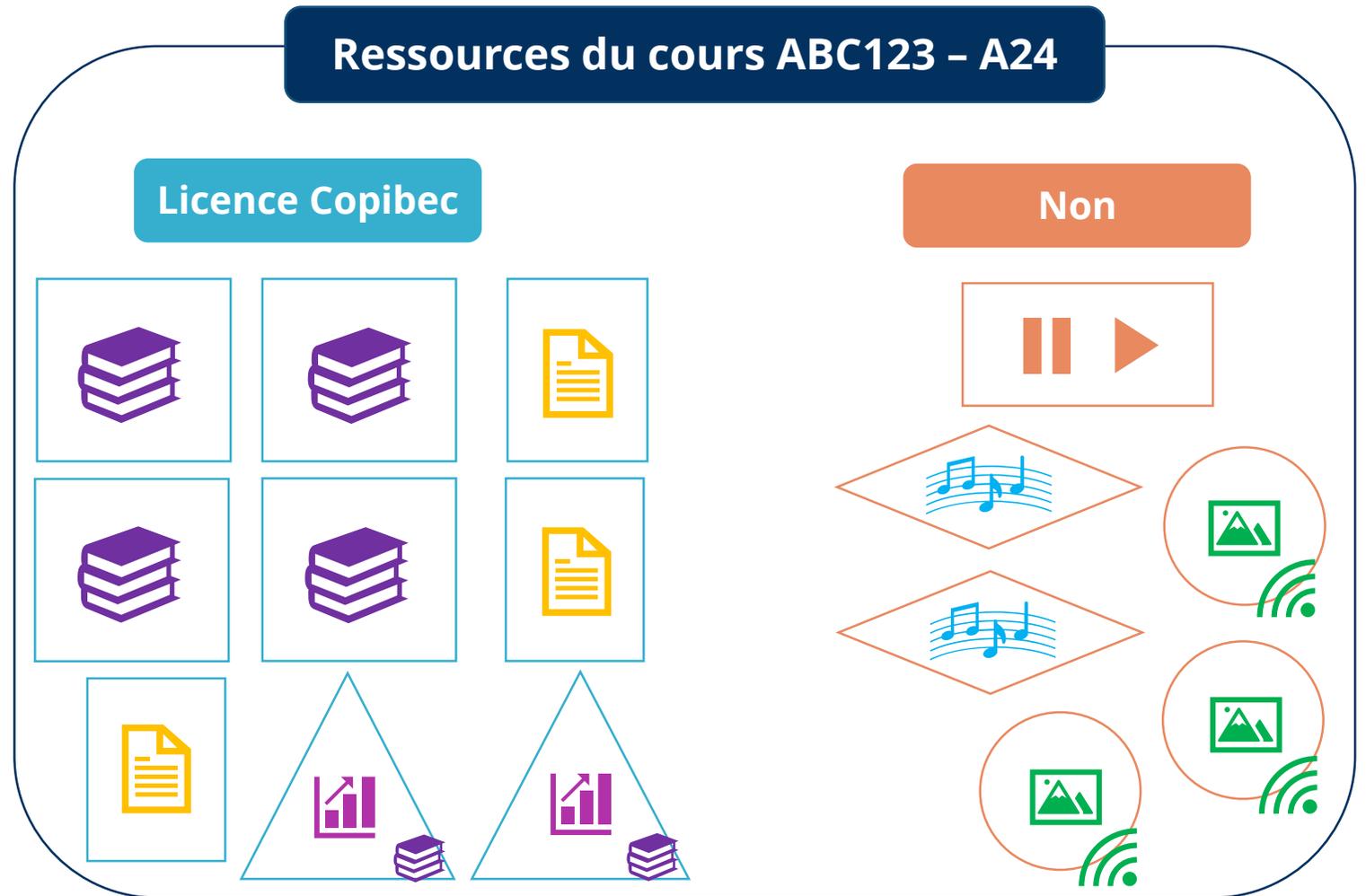
Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données



En général, les ressources les plus utilisées qui tombent sous la licence Copibec sont les **livres** et les **articles de revue**.

Utiliser l'outil Savia - S'organiser

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

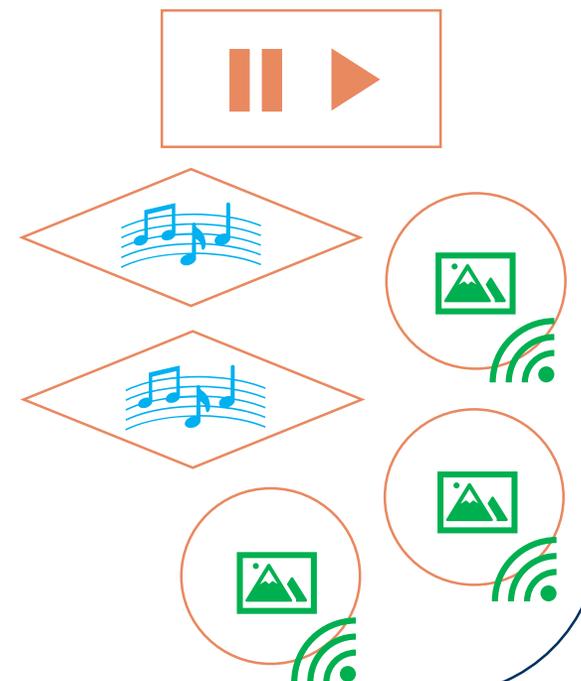
6 Copier ses données

Ressources du cours ABC123 - A24

Licence Copibec



Non



Utiliser l'outil Savia - S'organiser

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données

Ressources du cours ABC123 – A24

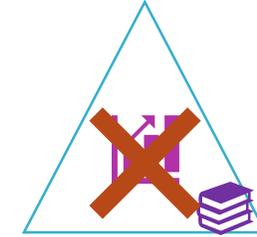
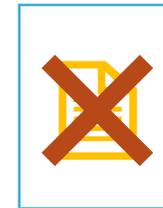
Licence Copibec

Imprimées



Souvent, les ressources imprimées sont sous copyright = à déclarer dans Savia

Électroniques



Vérifier si :

- Licence des Bib ?
- Licence CC ?
- Hyperlien possible ?

Si non = à déclarer dans Savia

Utiliser l'outil Savia - S'organiser

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données

<https://bib.umontreal.ca/gerer-diffuser/droit-auteur/declaration-reproduction>

Déclaration de reproduction (licence Copibec)

[FAIRE UNE DÉCLARATION SUR SAVIA >](#)

Pour utiliser du matériel protégé dans vos cours, vous devez déclarer vos reproductions en vertu de la licence Copibec, via l'outil Savia. Le service de soutien au droit d'auteur des bibliothèques de l'UdeM vous accompagne pour :

- [Se créer un compte sur Savia](#) 
- [Comprendre la licence Copibec et que déclarer ?](#) 
- [Faire ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Copier ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Ressources UdeM pouvant être utilisées dans un cours sans déclaration](#) 
- [Formation sur la licence Copibec et les déclarations \(vidéo\)](#)



Le personnel enseignant, les auxiliaires d'enseignement, le personnel de soutien.

Utiliser l'outil Savia - S'organiser

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données

<https://bib.umontreal.ca/gerer-diffuser/droit-auteur/declaration-reproduction>

Déclaration de reproduction (licence Copibec)

FAIRE UNE DÉCLARATION SUR SAVIA >

Pour utiliser du matériel protégé dans vos cours, vous devez déclarer vos reproductions en vertu de la licence Copibec, via l'outil Savia. Le service de soutien au droit d'auteur des bibliothèques de l'UdeM vous accompagne pour :

- [Se créer un compte sur Savia](#) 
- [Comprendre la licence Copibec et que déclarer ?](#) 
- [Faire ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Copier ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Ressources UdeM pouvant être utilisées dans un cours sans déclaration](#) 
- [Formation sur la licence Copibec et les déclarations \(vidéo\)](#)



Gain de temps : faire les déclarations de reproduction de tous les livres, puis de tous les articles de revue.

Utiliser l'outil Savia - S'organiser

1 Analyser les ressources à reproduire dans le cours

2 Vérifier ce qui rentre dans la licence Copibec

3 Trier les ressources :

Imprimées

Électroniques

4 Créer son compte dans Savia

5 Faire ses déclarations de reproduction

6 Copier ses données

<https://bib.umontreal.ca/gerer-diffuser/droit-auteur/declaration-reproduction>

Déclaration de reproduction (licence Copibec)

[FAIRE UNE DÉCLARATION SUR SAVIA >](#)

Pour utiliser du matériel protégé dans vos cours, vous devez déclarer vos reproductions en vertu de la licence Copibec, via l'outil Savia. Le service de soutien au droit d'auteur des bibliothèques de l'UdeM vous accompagne pour :

- [Se créer un compte sur Savia](#) 
- [Comprendre la licence Copibec et que déclarer ?](#) 
- [Faire ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Copier ses déclarations de reproduction sur Savia](#) 
- [Ressources UdeM pouvant être utilisées dans un cours sans déclaration](#) 
- [Formation sur la licence Copibec et les déclarations \(vidéo\)](#)



Pratique : pour le même cours, donné à la session ou l'année suivante (ou pas). Copier les données, ajuster le nombre d'étudiants inscrits et les ressources au besoin.

Démonstration



Respecter le droit d'auteur dans ses cours



Quiz de la rentrée

1

JE DÉCLARE ...

l'URL d'un article sous *copyright*
en libre accès sur Internet.

Oui ou Non ?

1

JE DÉCLARE ...

**l'URL d'un article sous *copyright*
en libre accès sur Internet.**

Non

L'URL est une redirection : pas une reproduction donc pas soumis au droit d'auteur.

Citer sa source et vérifier que le contenu pointé est légal.

2

JE DÉCLARE ...

4 chapitres entiers d'un livre
électronique accessible via le
catalogue Sofia.

Oui ou Non ?

2

JE DÉCLARE ...

**4 chapitres entiers d'un livre
électronique accessible via le
catalogue Sofia.**

Non

Vous pouvez **utiliser l'URL de la notice du livre** dans votre StudiUM et indiquer les chapitres à lire à vos étudiants.

Si les conditions d'utilisation du livre électronique le permettent, vous pouvez **télécharger et déposer le PDF** dans votre cours sur StudiUM.

(et 4 chapitres dépassent très certainement la limite des 20% autorisé par la licence Copibec).

3

JE DÉCLARE ...

le schéma sur une page d'un
livre imprimé que je possède,
mais pas la bibliothèque.

Oui ou Non ?

3

JE DÉCLARE ...

le schéma sur une page d'un
livre imprimé que je possède,
mais pas la bibliothèque.

Oui

Le livre imprimé est certainement sous *copyright*, donc aucune alternative à part déclarer la page du schéma dans Savia.

Vous pouvez faire une **suggestion d'achat** à votre bibliothécaire disciplinaire.

4

JE DÉCLARE ...

**une publication du gouvernement
de l'Alberta.**

Oui ou Non ?

4

JE DÉCLARE ...

une publication du gouvernement
de l'Alberta.

Non

Les publications du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces canadiennes **ne sont pas couvertes par la licence Copibec**, sauf celles du gouvernement du Québec.

Beaucoup de ces publications ne nécessitent cependant pas d'autorisation pour être utilisées dans des cours. De même que la jurisprudence (mais pas la jurisprudence annotée !).

5

Je ne suis pas obligé(e) de citer la reproduction du texte d'une fable de La Fontaine dans mon cours.

Vrai ou Faux ?

5

Je ne suis pas obligé(e) de citer la reproduction du texte d'une fable de La Fontaine dans mon cours.

Vrai

Il n'y a **aucune obligation** de citer des ressources du domaine public.

Cependant :

- au-delà du droit d'auteur, on **recommande de tout citer**, d'un point de vue éthique.
- Seul le texte est dans le domaine public : une édition illustrée des fables de La Fontaine sera protégée par le droit d'auteur de l'éditeur.

6

**Je ne déclare jamais tout ce qui
est en libre accès.**

Vrai ou Faux ?

6

**Je ne déclare jamais tout ce qui
est en libre accès.**

Faux

Libre accès *ne signifie pas* **libre de droit.**

En libre accès, vous pouvez trouver :

- des articles sous *copyright*
- des ressources protégées par une mesure technique de protection
- des mentions qui interdisent spécifiquement la reproduction dans tel ou tel contexte

7

**Seul l'enseignant principal du cours
siglé peut faire les déclarations de
reproduction dans Savia.**

Vrai ou Faux ?

7

Seul l'enseignant principal du cours siglé peut faire les déclarations de reproduction dans Savia.

Faux

Les déclarations de reproduction dans Savia peuvent être faites par **l'enseignant, un(e) auxiliaire d'enseignement, un membre du personnel de soutien** : tant que le sigle de cours est associé au nom de l'enseignant et à la session adéquate.

Si plusieurs enseignants donnent le même cours au même moment : un seul d'entre eux fera apparaître son nom dans les déclarations.

8

Quel est le meilleur moment (recommandé) pour faire ses déclarations de reproduction dans l'année ?

1. **Pendant l'été** : quand tous les cours sont finis, on a l'esprit aéré.
2. **À l'automne** : pendant la rentrée, on a la tête dedans au moins.
3. **Après ou pendant la préparation du cours** : on reste concentré et ensuite, on n'y pense plus.

8

Quel est le meilleur moment (recommandé) pour faire ses déclarations de reproduction dans l'année ?

1. **Pendant l'été** : quand tous les cours sont finis, on a l'esprit aéré.
2. **À l'automne** : pendant la rentrée, on a la tête dedans au moins.
3. **Après ou pendant la préparation du cours** : on reste concentré et ensuite, on n'y pense plus.

Pas de meilleure réponse car vous avez plusieurs semaines avant ou après votre cours pour faire vos déclarations de reproduction dans Savia.

Le meilleur moment recommandé : après ou pendant votre préparation de cours, afin que cette tâche devienne un réflexe avant le début des cours et ne plus avoir à y penser au moment des examens, puis des corrections.

9

Si j'utilise les notes de cours d'un autre enseignant, c'est à lui de faire les déclarations de reproduction.

Vrai ou Faux ?

9

Si j'utilise les notes de cours d'un autre enseignant, c'est à lui de faire les déclarations de reproduction.

Faux

Vous devez **avoir l'autorisation de l'enseignant** pour utiliser ses notes de cours, car à l'UdeM l'enseignant conserve le droit d'auteur sur le cours qu'il a créé.

Même si les ressources utilisées et les lectures aux étudiants sont exactement les mêmes, les déclarations de reproduction doivent être associées au nom de l'enseignant qui donne le cours siglé en question.

10

Je dois faire mes déclarations de reproduction sur Savia avant de demander à la Librairie UdeM d'imprimer mon recueil de cours.

Vrai ou Faux ?

10

Je dois faire mes déclarations de reproduction sur Savia avant de demander à la Librairie UdeM d'imprimer mon recueil de cours.

Vrai

Les activités de reproduction des recueils de cours, ainsi que les commandes de manuels et de notes de cours restent du **domaine de la Librairie UdeM**.

Il vous sera demandé de faire vos déclarations de reproduction dans Savia, afin d'être conforme au droit d'auteur.

Voir [leur site](#).

Liens utiles

DROIT D'AUTEUR À L'UDEM

[Guide sur le droit d'auteur](#)

[Modèles de demandes d'autorisation pour l'enseignement](#)

[Vidéos YouTube](#)

EN CAS DE BESOIN

[Le service de droit d'auteur des bibliothèques UdeM](#)

[Votre bibliothécaire disciplinaire](#)

[Votre bibliothécaire – soutien au droit d'auteur](#)

DÉCLARATIONS DE REPRODUCTION

[L'outil Savia](#)
(accès, documentation et FAQ)

[Licence universitaire Copibec](#)

[La Librairie UdeM](#)
(pour imprimer les recueils de texte)

AUTRES RESSOURCES DES BIBLIOTHÈQUES

[Guide sur le libre accès à l'UdeM](#)

[Guide « Trouver des ressources éducatives libres » \(REL\)](#)

[Guide « Citer ses sources »](#)

Citation et réutilisation

POUR CITER CE DOCUMENT (STYLE APA) :

Gauchier, M. (2024). *Comment faire vos déclarations dans Savia en vertu de la licence Copibec ?* [présentation]. Bibliothèques de l'Université de Montréal, Montréal.

POUR RÉUTILISER CE DOCUMENT SOUS LICENCE CC BY :



Cette présentation est sous licence CC BY, ce qui signifie que vous pouvez la partager et l'adapter, tant que vous la citez.

Si vous souhaitez l'adapter ou la réutiliser, voici une proposition de citation :

« [Titre de votre document] », par [votre nom], sous licence CC BY 4.0 International est inspiré/adapté de « Comment faire vos déclarations dans Savia en vertu de la licence Copibec ? », par Marjorie Gauchier, sous licence CC BY 4.0 International.



POUR NOUS CONTACTER

SERVICE DE SOUTIEN AU DROIT D'AUTEUR



droit-auteur@bib.umontreal.ca

VOTRE BIBLIOTHÉCAIRE DISCIPLINAIRE



<https://bib.umontreal.ca/nous-joindre/bibliothecaires-disciplinaires>

Merci,

des questions ?

les bibliothèques

Université 
de Montréal